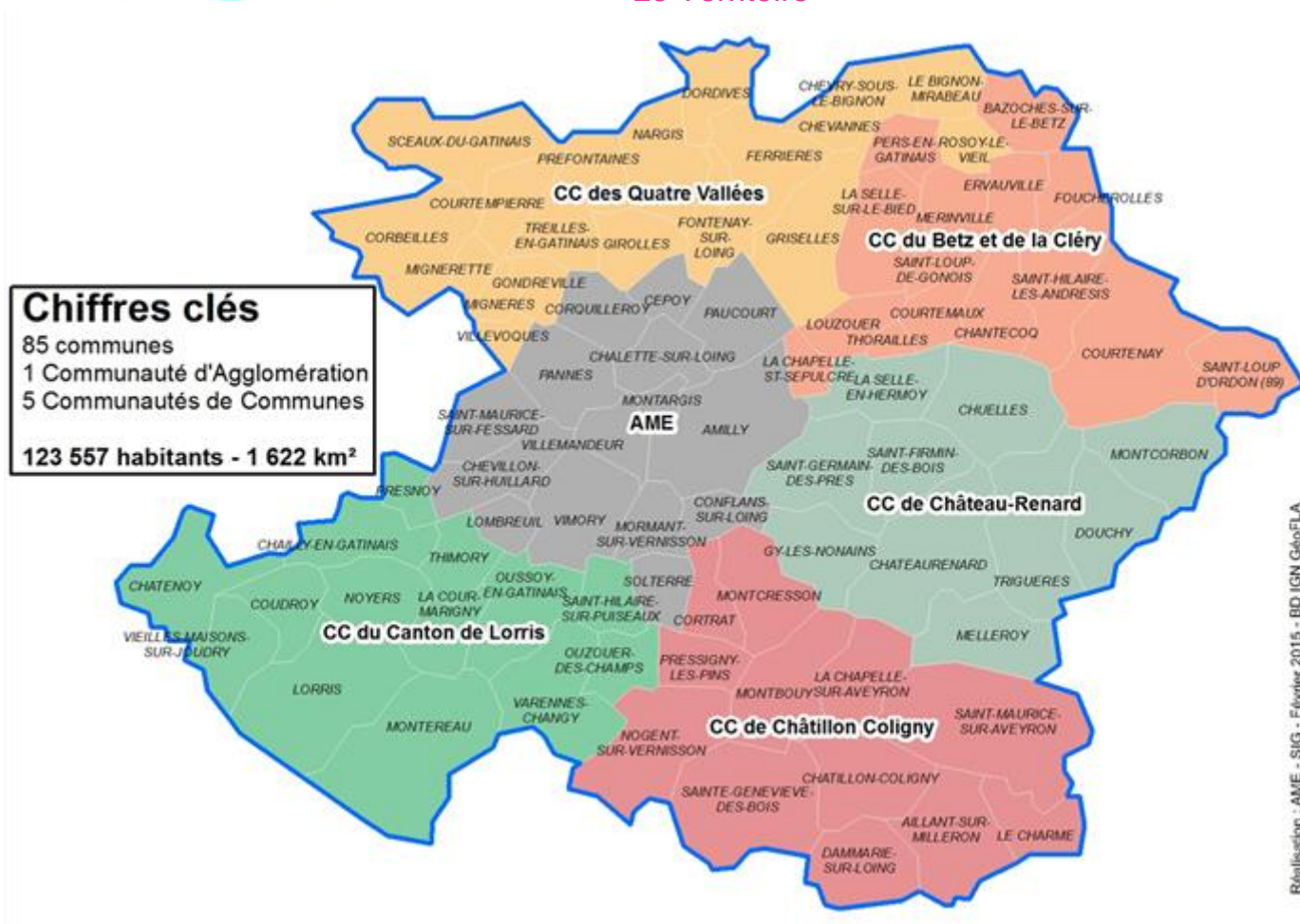




Le Territoire



Le Syndicat mixte de gestion du SCoT du Montargois en Gâtinais a été créé par arrêté préfectoral le 22 Août 2011.

Il regroupe les 5 Communautés de Communes (CC) du Pays Gâtinais (la CC du Betz et de la Cléry, la CC des Quatre Vallées, la CC du Canton de Lorris, la CC de Château-Renard et la CC de Châtillon-Coligny) et la Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME)

et bientôt le Bellegardois suite à la fusion des Communautés de Lorris, Châtillon Coligny et Bellegarde.

Le **schéma de cohérence territoriale**, abrégé **SCOT** ou **SCoT** est un document d'urbanisme qui détermine un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage. Il a été instauré par la loi SRU du 13 décembre 2000. Le code de l'urbanisme fixe le régime des SCOT aux articles R.141-1 et suivants.

L'arrêt du schéma de cohérence territoriale, voté le 5 juillet 2016, est consultable en mairie ou sur le site de la commune.